



Paris, le 6/04/2011

Cher client,

En fin d'année 2010, vous avez participé à l'offre promotionnelle « Escapade à New-York », lancée par GACD. Pour la mise en œuvre et le suivi de cette offre nous avons fait appel à un prestataire espagnol, Mix Moments Worldwide, avec lequel nous avons signé un contrat et qui vous a récemment adressé un courrier vous informant que votre participation était irrecevable.

Comme nous vous l'avons précisé par téléphone, ce prestataire nous fait défaut et refuse d'honorer ses engagements. Par conséquent, nous sommes aujourd'hui dans l'incapacité de maintenir cette offre.

Avec l'aide du cabinet d'avocats Roca Junyent (Barcelone), nous avons immédiatement engagé des poursuites en justice pour non-respect d'engagements contractuels vis-à-vis de la société Mix Moments Worldwide.

Comme nous vous l'avons prouvé par le passé, GACD a pour habitude de respecter ses engagements. Nous nous engageons donc à vous proposer, sous 8 jours, une offre compensatoire que nous espérons suffisamment attractive pour vous faire oublier ce désagrément.

Nous vous prions d'accepter toutes nos excuses et nous vous remercions par avance pour votre compréhension. Toujours soucieux de vous satisfaire, nous vous invitons à contacter votre conseiller commercial pour toute information complémentaire.

Nous vous prions d'agréer, Cher Client, l'expression de nos sentiments dévoués.

Mr Armand Stemmer
Président Directeur Général

A handwritten signature in black ink that reads "Armand Stemmer".